

Initiatives ministérielles

En lisant un article de la Presse canadienne daté du 19 octobre, j'ai noté que la coalition des 28 groupes d'environnementalistes voulaient juger ce dont parlait justement mon collègue et dire ce qu'ils en pensaient. Ce groupe a donné une mauvaise note au gouvernement à ce sujet.

Une voix: Non, c'est une bonne note.

M. Volpe: C'est une note qui signifie que le processus requis dans le cadre de projets relevant de la compétence fédérale ne répond même pas aux exigences minimales.

[Français]

La presse canadienne-française décrit ce projet de loi, à et je cite leur avis: «Cette loi part d'une bonne intention, mais manque de dents».

[Traduction]

Monsieur le Président, on commence à se poser des questions lorsqu'on lit ce genre de rapports présentés par des environnementalistes qui se demandent si le projet de loi aura de l'effet et s'il attaque ce qu'il est censé attaquer. Le député de Terrebonne a parlé en détail de l'intérêt du public et de l'importance de l'opinion publique. Je ne veux pas faire preuve de cynisme au cours d'un débat qui devrait intéresser tous les Canadiens, mais franchement, nous avons vu le gouvernement faire peu de cas de l'opinion publique. Nous avons vu la façon dont il agit à propos de la TPS et de toutes sortes d'autres choses. Nous avons vu, par exemple, le gouvernement clore des débats au gré de ses caprices.

Monsieur le Président, il est très difficile pour nous, de ce côté de la Chambre, de comprendre et d'apprécier l'enthousiasme que manifeste le député de Terrebonne pour le processus d'enquête publique que le projet de loi C-78 va instaurer. Mais, de crainte d'être trop critique, je voudrais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que ce projet de loi devrait avoir comme objectif principal, en fait comme raison d'être, de promouvoir le développement durable et il devrait le faire d'une façon particulière, indiquée par le titre du projet de loi qui se lit: «Loi de mise en oeuvre du processus fédéral d'évaluation environnementale».

Lorsque je regarde cette mesure législative, tout en gardant à l'esprit ces considérations mineures, je me demande si nous ne manquons pas une occasion. Et les occasions que nous manquons avec cette mesure législa-

tive sont précisément celles qui ont été mentionnées par la coalition des environnementalistes.

[Français]

C'est une loi sans dents.

[Traduction]

C'est effectivement une mesure législative sans mordant.

Le gouvernement nous demande très fréquemment de lui proposer d'autres solutions, de lui faire des suggestions positives, de ne pas faire preuve de négativisme systématique à l'égard des mesures législatives proposées. Bref, les députés de notre groupe parlementaire, ont déjà introduit dans ce débat un élément de critique positive; ils ont fait remarquer que la coalition environnementale avait noté qu'il y avait très, très peu de mécanismes d'application efficaces susceptibles d'encourager les divers ministères à faire leur propre évaluation environnementale.

Nous avons vu lors d'une question, ainsi que dans d'autres débats, que c'est un élément essentiel de la mesure législative. Si nous voulons que la loi ait un peu de mordant, il doit exister un tel mécanisme d'application. Il faut que la loi fonctionne pour qu'on puisse l'apprécier et il faut que ces éléments soient en place si l'on veut que le public ait confiance.

Je sais que mon collègue de Témiscamingue a parlé de l'anarchie qui existe dans le développement industriel que l'on trouve dans le secteur du Québec d'où il vient et il a dit que les 100 dernières années ne se seraient pas passées ainsi si nous avions eu cette mesure législative.

Peut-être, je ne sais pas s'il y infuse son propre optimisme, mais une chose est certaine, c'est qu'il est impossible de revenir en arrière. L'idéal serait de mettre en place quelque chose qui garantisse qu'il soit absolument impossible d'échapper à une évaluation fédérale. Parce que s'il était originaire de sa propre circonscription, une circonscription qui dépend énormément du genre d'industrie qui dégrade l'environnement, comme il l'admet lui-même, s'il pouvait voir que la mise en place de mécanismes efficaces pour assurer un développement durable est la solution qui s'impose, il aurait sûrement encouragé son propre groupe parlementaire à l'accepter.

Il se souviendra que depuis 1984, les tribunaux ont jugé que chaque fois que des questions se posaient concernant